

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

A qui de Droit

Nous les membres responsables du Nouveau Comité de Développement Pour Coteaux (NCDC), avons pris l'engagement de passer au Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) une propriété immobilière mesurant un (1) Carreau de terre ou un hectare quarante ares sur l'habitation Gardois situé dans la 4^e section communale des Coteaux. Dès lors , l'acquisition de cette propriété avait pour l'unique devise : " La construction d'un Hôpital pouvant servir la communauté et ses environs ".

Le NCDC s'engage à faire cette passion de don pour le bien-être de la population.

En foi de quoi, ce présent acte d'autorisation de passation est délivré au MSPP pour toutes fins utiles.

Fait à Coteaux, le 29 Mai 2023

Suive les signataires :

1- Joliver Pierre André Dorismond

2- Serge A. Théronier

3- Dugard JN Baptiste

4- Jean Marie Gesner Cadet

Holiff J. A. Dorismon

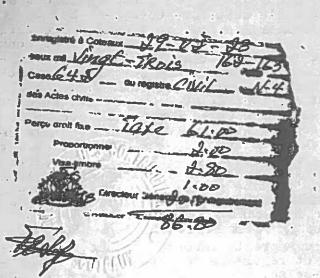
-République d'Hâiti-Nous meamilear Marty Arpenteur-Géomètre des Chardonnière Juridiction du Tribunal Civil des Côteaux, y demeurant et 1,50 domicilié, identifié, patenté et imposé aux Nos: 006-379-18 Gde 9-5,001301-Q,040751-040752-040753-040754-040755-040756-04 -04758-AS-pour cet Exercice, Soussigne: Avons été en l'Habitation Gardois, pointe enclave 4ème section communale des Côteaux, pour rafraichir les lisières anciennes d'un carrea et un seizièmes d'un carreau(1Ha40) de terre que le Comité de Salut Public des Côteaux C.S.P.C représenté par: lo) Monsieur Joliver Pierre André Dorismond Président N.C Une Gourde cinquante centimes D.C. propriétaire identifié auNo: 004-468-852-6;-20) monsieu r Serge Theronier Conseiller N.C.D.C. propriétaire identifié auNo:001-765-174-8;-30) Monsieur Jean Marie Gesner Cadet Conse iller N.C.D.C propriétaire identifié auNo: 009-311-461-5, tous trois demeurant et domiciliés en la ville des Côteaux, agissant pour et au nom du Comité de Salut Public des Cotéaux C.S.P.C.décla re faire donation entre-vifs et irrevocable et sous la meilleure for me que puisse faire donation au Ministère de la Santé Bublique et de la Population représentée par le Docteur Alex Larsen Ministre de la San te Publique et de la Population, identifie auno: 003-230-445-5, attendant plan et procès-verbal d'arpentage pour donation parfaite et régulière par devant premier notaire requis, ce, pour la construction d'un Hopital pour l'Arrondissement des Coteaux, d'Utilite publique communautaire,-LE

ou disposer insi de ce cerrain

Comité de Salut Public des Coteaux C.S.P.C. représenté comme dit est a pour l'avoir acquis du sieur sieur Christael Précil qui lui-même l'a vait acheté de la dame Adeline Aubourg seule héritière de sa feue mère Praxède Jean-Pierre, Epouse de feu MeSymprevil Aubourg decèdee, représentée à cet effet par mandats légaux et réguliers des quatorze et vingt -Janvier mil neuf cent quatre-vingt-seize, dument enregistres, par ses consorts madame veuve Andre Mazile nee Magda Jean-Pierre, dame Brigite Jean-Pierre Alias Zon et MeMiermont StJoy, Avocat de Profession leur mandataire spécial et général suivant acte date du six Juin mil neuf cent soixan te dix-sept raport de MeJoseph Rousseau d'alors notaire public des Côtea ux, ce, tel que le résulte cerdificat delivre par le dit Me Joseph Roussea u, date du neuf Octobre mil neur cent soixante dix-sept, enrégistre. -Terra in qui a été regulièrement mésuré par Nous, Arpenteur soussigné, conformement à notre proces-verbal et plan figuratif du dix-dept Juillet mil neu f cent quatre-vingt-dix-huit, enrégistré-transcrit. - Rendu sur les lieux, toutes les formalités requises dument remplies au préalable, accompagné des requérants, assistés des voisins limitrophes, de leur bon gré, comparus présence de divers autres notables citoyens des environs, des baliseurs et de nos aides Variation Magnétique: NordjoEst .- Pour le rafraichissement des lisières du terrain que dessus octroyé au Ministère de la Sante Pu blique et de la Population représentée comme dit sest par le Docteur Alex Larsen, Ministre de la Sante Publique et de la Population, ce, pour l'Erection d'un Hopital, d'Utilite Publique et Communautaire pour L'Arrondissement des Côteaux, Avons fait: AB, Nord260Est, 203m, avec Christael Precil et 239m40, avec Héritiers Précilus Lundy de Fresne Gentilhonne Mazile total AB,442m95;-BC.Nord8900uest,34m,toujours avec Precilus Lundy sur le Tot des Frais; -CD, avec Delinois Mazile des heritiers Moclète Mazile, Sud2600u est 429m; -d'où, DA, avec la voie publique 34m. - Tous les points sont munis de bornes.-Ainsi, se sont terminées ces opérations d'arpentage sans trouble aucun à la satisfaction des parties.-DONT ACTE: Fait et Clos ce jourd Hui vingt-neuf Mai deux-mille vingt-trois, an 220 ème de L'Indépendance.-L' ayons signé seul, pour n'avoir pas de confrère pour la commune des Côteau 11831

Nous Etant separe des parties avant la Redaction. - Une lettre rayee nulle un prolongement de ligne bon. - COLLATIONNE: Pour extrait conforme au Minis tere Publique et de la Population representee par le Docteur Alex Larsen es-qualites. -

MeAmilcar M Arpenteur.



LF RECEVEUR DE L'ENREGISTREMENT SOUSGIGNE CERTIFI.

AVBIR TRANSCRIT LE PROCES VERHAL

O'ARPENTAGE CI-DESSUS CE JOUR \$2-23-23

MELNEUFLEN VILLOC- TROLS. AU Nº 484 YU

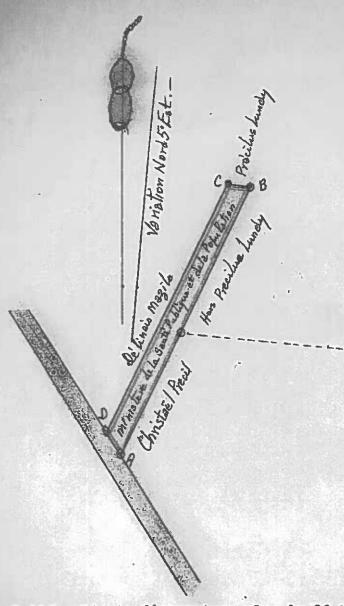
REGISTRO SPECIAL PREVU ENL'ARTICLE 28

"E LA'LOI SUR L'ANPENTAGE

COTEAUX LE 22-23

TRANSCRIPTION 400 CONTENTS - 30.02

33.00



Plan relatif a l'acte d'arpentage clos le 29 Mai 2023, An220eme de l'inpendance-Echelle 1mm=5m.-

MeAmilcar Mardy.
Arpenteur.-